

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 602**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Maintenance et Hygiène des Locaux

Nouvel intitulé : agent de propreté et d'hygiène

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 20	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Professionnel qualifié, le titulaire de ce CAP exerce 3 fonctions principales :

- Préparation d'un chantier, exécution d'opération d'entretien, de remise en état ou de rénovation de surface de toutes natures ;
- Contrôle de la qualité de la prestation réalisée : ménage, nettoyage, désinfection ;
- Maintenance des matériels utilisés.

Il est capable de :

- s'informer des différentes tâches à accomplir et de transmettre une information en cas de dysfonctionnement ;
- identifier et inventorier les salissures et les dégradations ;
- choisir le produit d'entretien à utiliser ;
- contrôler le matériel et les équipements avant et après utilisation ;
- préparer et effectuer les opérations d'entretien courant : dépoussiérage, lavage, séchage, lustrage, désinfection, détachage, nettoyage, shampooing ;
- assurer les relations avec la clientèle, les usagers et les entreprises.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

.entreprises de propreté, de nettoyage industriel, services d'entretien des collectivités ou d'entreprise privée, hopitaux, ..
agent de nettoyage, conducteur d'engin de nettoyage motorisé, agent d'entretien, nettoyeur

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2204 : Nettoyage de locaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Techniques professionnelles - Technologie
- Sciences appliquées
- Français et histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/12/1996

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : agent de propreté et d'hygiène